

HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANÇAISE

Cabinet Papeete, le 14 mars 2013

Bureau de la communication Interministérielle

INFORMATION MEDIAS

LE PASSEPORT POUR LA MOBILITE DES ETUDES Les dispositions pour la rentrée universitaire 2013-2014

L'aide de l'Etat dénommée « passeport pour la mobilité des études » sera mise en œuvre en faveur des étudiants à l'occasion de la rentrée universitaire 2013-2014.

Ce dispositif est destiné aux étudiants de l'enseignement supérieur ayant moins de 26 ans au 1er octobre 2013, désirant s'inscrire dans une filière inexistante ou saturée sur le territoire et devant par conséquent se rendre en métropole, dans une autre collectivité d'outremer ou dans un pays de l'Union Européenne afin de poursuivre leur cursus d'études.

L'octroi du passeport-mobilité études est soumis à des conditions de résidence, de ressources et de non-cumul avec d'autres aides à la mobilité publiques de l'Etat et de la Polynésie française. Par ailleurs, la réussite aux examens et concours de fin d'année constitue un critère d'attribution de ce passeport.

Le montant de l'aide allouée est variable et déterminé sur critères sociaux.

Les dossiers de demande d'aide seront mis à disposition des étudiants à compter du 18 mars prochain et pourront être téléchargés sur le site internet du Haut-Commissariat.

Les personnes intéressées peuvent se renseigner et déposer une demande d'aide auprès du pôle de la continuité territoriale :

Boulevard POMARE – Immeuble Levy porte n°21

Tél: 54.40.25 - Fax: 54.40.29

BP 115 – 98713 Papeete

Ouverture au public :

du lundi au jeudi, de 7h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h00

le vendredi, de 7h30 à 11h30

<u>passeport-mobilite@polynesie-francaise.pref.gouv.fr</u> <u>www.haut-commissariat-polynesie-francaise.pf</u>

